



[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

# LA LETTRE

N° 2025 22

2 Juin 2025

## Un produit toxique

Voilà un produit dont la France a soumis, à deux reprises (en 2020 et 2022) à l'Union Européenne, de nouvelles données justifiant selon elle, l'interdiction de cette substance dangereuse pour la santé.

Voilà un produit dont l'EFSA (agence de sécurité Européenne) reconnaît « **des incertitudes majeures dans l'éventail des preuves de toxicité neurodéveloppementale** » (toxicité pour la construction du cerveau). Ce sont les industriels qui donnent les preuves de non toxicité aux agences de sécurité qui donnent ensuite l'autorisation de commercialisation.

Voilà un produit retrouvé par des chercheurs suisses dans le liquide céphalorachidien (qui baigne le cerveau et la moelle épinière) de 13 enfants suisses sur une cohorte de 14. Le biologiste Alexandre AEBI (université de Neuchâtel) s'est dit d'autant surpris qu'avant ces recherches, il était affirmé que ce produit ne pouvait pas passer la barrière nématocéphalique.

Voilà un produit dont l'EFSA a estimé que les limites maximales de résidus en vigueur dans les fruits et légumes représentaient un risque pour le consommateur. Elle a donc suivi les recommandations d'une agence italienne de diviser par cinq ces seuils.

Voilà un produit neurotoxique dont des chercheurs chinois ont montré qu'ils le retrouvent à des doses six à sept fois plus élevées chez les malades que chez des personnes saines.

Voilà un produit dont l'exposition, selon

un rapport de l'EFSA, était associée à une baisse de la testostérone dans un échantillon représentatif de la population américaine. Ce qui a fait dire à l'EFSA en 2018, que cela suggérait **des propriétés de perturbateur endocrinien**. Mais l'EFSA n'a pas initié de recherches dans ce domaine.

Voilà un produit, dont des scientifiques allemands ont montré que son épandage sur une prairie, à des concentrations proches des recommandations, conduisait, en seulement deux jours, à un effondrement des populations de trois espèces d'insectes les plus abondantes dans ce milieu.

Voilà un produit que des scientifiques japonais ont retrouvé dans l'eau de pluie dans 82% des cas d'analyse de ces eaux de pluie. Ce qui montre sa volatilité qui augmente sa dangerosité.

### Voilà un produit qui était, à juste raison, interdit en France.

Mais voilà un produit réautorisé en France par le vote des députés français, du bloc central à l'extrême droite, pour recueillir les faveurs des agriculteurs influencés par la FNSEA et la Coordination rurale. Contrairement à ce qu'a annoncé la Ministre de l'Agriculture, il existe d'autres moyens de lutte contre les pucerons.

Ce produit c'est bien sûr l'acétamipride, un néonicotinoïde tueur d'abeilles et d'autres êtres vivants essentiels à la vie des sols. Son utilisation entrainera un appauvrissement de sols et donc le recours à d'autres produits chimiques pour faire pousser les plantes.

Peu importe à ces députés la santé des

populations et de celle du vivant. Peu leur importe les dépenses supplémentaires de la Sécurité Sociale pour tenter de réparer les dégâts sanitaires causés par ce produit. Le moment venu, Il leur restera à voter des taxes supplémentaires sur les plus pauvres pour renflouer les comptes de la Sécurité Sociale !

Voilà ce qu'on appelle une politique de l'offre.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

[actionsantesolidarite@gmail.com](mailto:actionsantesolidarite@gmail.com)

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**